



10 février 2023

Titilayo Fatigun

Cher Titilayo Fatigun :

**Objet : Permis de projet no 21-042-01 de l'Administration portuaire Vancouver-Fraser Demande de construction en dehors des heures normales de travail Chemin de fer Canadien Pacifique - Expansion du chemin de fer de la rue Commissioner**

L'Administration portuaire Vancouver-Fraser (l'administration portuaire) a reçu une demande de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP) pour entreprendre des travaux de construction visant à déplacer des services publics le dimanche 19 février 2023, de 7 h à 20 h. Les heures demandées se situent en dehors des heures normales de travail énoncées dans la condition no 26 du permis de projet no 21-042. Les heures demandées se situent en dehors des heures de travail normales énoncées dans la condition no 26 du permis de projet no 21-042.

L'autorité portuaire comprend que la demande de travaux en dehors des heures normales de travail vise à permettre au CFCP de faire avancer les travaux de déplacement des services publics qui ont été retardés en raison de conflits d'horaire avec d'autres projets dans la région. Ces travaux consistent à déplacer la ligne de câble à fibre optique existante de l'emprise du CFCP vers la zone louée par le CFCP au sud de la rue Commissioner, en utilisant le forage directionnel horizontal (HDD). Nous comprenons que le CFCP s'engage à minimiser les perturbations potentielles pour les résidents environnants et à répondre rapidement aux plaintes éventuelles.

L'autorité portuaire comprend en outre que ces travaux ne devraient pas générer de bruit significatif et que le titulaire du permis s'est engagé à mettre en œuvre les mesures d'atténuation identifiées dans le mémorandum de demande soumis le 8 février 2023.

**L'autorité portuaire autorisera la construction en dehors des heures normales de travail le dimanche 19 février 2023 de 7h00 à 20h00, à condition que les conditions suivantes soient remplies :**

1. Le CPR veille à ce que l'étendue des travaux entrepris pendant les heures prolongées soit limitée aux activités décrites dans la proposition.
2. Toutes les conditions du permis de projet 21-042 continueront à s'appliquer pendant les heures de travail prolongées.

L'autorité portuaire se réserve le droit d'annuler ou de révoquer l'autorisation de prolonger les heures de travail si les niveaux de bruit dépassent les niveaux raisonnables ou si les nuisances pour les résidents environnants persistent.

.../2

Titilayo Fatigun  
PER 21-042-01  
10 février 2023  
Page 2 de 2

Pour toute question, veuillez contacter Noel Allison au 604.365.9213 ou à l'adresse

Noel.Allison@portvancouver.com. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

EXEMPLAIRE ORIGINAL SIGNÉ

Andrea MacLeod, Directrice, Examen des projets et de l'environnement  
Autorité portuaire Vancouver-Fraser

Cc Chris Bishop, gestionnaire, examen des projets et de l'environnement, autorité portuaire de Vancouver Fraser Noel Allison, chef de projet, examen des projets et de l'environnement, autorité portuaire de Vancouver Fraser

enclPER No. 21-042